



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

produits humains

Question écrite n° 43868

Texte de la question

M. Jean-Sébastien Vialatte souhaite appeler l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur le don de moelle osseuse et plus particulièrement sur les moyens mis en oeuvre dans le domaine de la sensibilisation de la population sur les besoins des malades. Actuellement, 10 000 personnes atteintes d'une affection grave sont en attente d'organe pour continuer à vivre ou pour améliorer leur vie très handicapée. La greffe de moelle osseuse apparaît donc comme une alternative thérapeutique essentielle. Aussi, il lui demande de lui préciser les actions d'information menées par le Gouvernement en vue d'augmenter le nombre de donneurs inscrits sur le fichier national des volontaires au don de moelle osseuse.

Texte de la réponse

Il convient tout d'abord de distinguer le don de moelle osseuse et le don d'organes. Le chiffre de 10 000 malades en attente de greffe correspond au nombre de personnes qui sont inscrites sur la liste nationale d'attente de greffe d'organes, et n'a pas de lien avec la moelle osseuse. Par ailleurs, concernant le don d'organes, il n'existe pas de registre d'inscription pour les personnes qui souhaitent devenir donneurs, mais uniquement un registre des refus du don. En revanche, il existe bien un fichier national des donneurs volontaires pour le don de moelle osseuse. Ce recrutement de volontaires a d'ailleurs permis de constituer un registre de donneurs fiables dans le temps. Le recrutement s'effectue selon des modalités établies par des professionnels et validées par le conseil médical et scientifique de l'Établissement français des greffes. Il présente deux caractéristiques : il accorde, tout d'abord, au donneur potentiel un temps de réflexion suffisant, afin d'assurer un engagement de leur part sur le long terme ; il privilégie, ensuite, à un recrutement de masse, un recrutement ciblé sur certaines catégories de la population afin d'enrichir le fichier de donneurs dont les caractéristiques sont peu représentées. La promotion du don est donc actuellement ciblée sur des aspects essentiellement qualitatifs. Depuis trois ans, l'Établissement français des greffes mène une action d'information du public, en partenariat avec l'Établissement français du sang, les associations, dont France greffe de moelle, et le service de santé des armées. Des documents destinés à mobiliser les différents acteurs, ainsi qu'un document d'information du public accompagné d'un formulaire d'inscription au registre des volontaires au don de moelle osseuse, ont été ainsi élaborés et largement diffusés. L'Agence de la biomédecine qui vient de succéder à l'Établissement français des greffes poursuivra ces actions d'informations qui porteront leurs fruits, puisque le fichier s'accroît à un rythme satisfaisant, avec déjà 30 000 donneurs supplémentaires à la fin 2004.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Sébastien Vialatte](#)

Circonscription : Var (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43868

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 7 juin 2005

Question publiée le : 13 juillet 2004, page 5286

Réponse publiée le : 14 juin 2005, page 6137